
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	
Délibération n° 14	Conseil Municipal du Lundi 12 Septembre 2022
Finances Subventions	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 15/09/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoins, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association « Solidarité Enfants du Liban »</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'Association « Solidarité Enfants du Liban »</p>

Vu la consultation en date du 6 septembre 2022 de la Commission municipale n° 2 « Piloter un service public de qualité ».

Le LIBAN traverse une situation dramatique.

L'alimentation mobilise toute l'énergie des mamans. Le poulet qui était parfois consommé et qui était la viande de base a disparu des rayons tant il est devenu hors de prix. Nombre de boucheries ont fermé par perte de leurs clients.

Le lait en poudre pour les bébés se procure la plupart du temps au marché noir à des prix prohibitifs et le bébé est parfois nourri avec du pain trempé dans de l'eau. Certains souffrent des graves déshydratations et tombent dans une léthargie qui panique les jeunes mamans. Les carences nutritives impactent la santé des enfants et de l'adulte qu'il sera demain.

Nombre de libanais ne peuvent plus assurer le traitement de maladies graves, telles le cancer ou le diabète. Pour rentrer à l'hôpital, il faut au préalable payer et aucun remboursement n'est à espérer. Les médicaments ne se trouvent plus en pharmacie mais dans un marché en parallèle à des prix que les libanais ne peuvent assumer. Des cancéreux meurent chez eux sans traitement. Des diabétiques sont amputés. Des jeunes mamans appréhendent d'accoucher tant les conditions de sécurité dans les hôpitaux se sont dégradées.

Dans la plupart des logements, il n'y a plus qu'une heure d'électricité par jours. Les frigos sont devenus des armoires de rangement et dans un pays où la température dépasse souvent les 40°, les aliments rapidement ne sont plus consommables.

Des écoles ferment : les enseignants abandonnent leur poste en raison des salaires dérisoires, souvent inférieurs aux frais d'essence. Des familles ne peuvent plus payer les frais d'inscriptions pour leurs enfants, ainsi que les fournitures scolaires.

Qui plus est, les petits propriétaires augmentent les loyers. Des familles se retrouvent à la rue du jour au lendemain faute de ne pouvoir payer les loyers.

La Commune d'Etaples-sur-mer souhaite apporter son soutien à ce peuple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association « Solidarité Enfants du Liban » soutenir son action auprès de ces familles.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 – article 6574.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 1 abstention (Monsieur Bernard GHESELLE et Madame Josiane BOUTOILLE ne prennent pas part au vote).

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.